



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
31 octobre 2000
Français
Original: espagnol

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 10^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 5 octobre 2000, à 15 heures

Président : M. Kelapile (Vice-Président)..... (Botswana)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Mselle

Sommaire

Point 121 de l'ordre du jour : Plan des conférences (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 121 de l'ordre du jour : Plan des conférences
(suite) (A/54/849; A/55/32, A/55/134, A/55/182,
A/55/259, A/55/410 et A/55/430; A/AC.172/2000/6)

1. **M. Kuindwa** (Kenya) rappelle que son pays a toujours jugé très préoccupante la faible utilisation qui est faite des installations de l'Office des Nations Unies à Nairobi et a souligné, lors de la cinquante-troisième session, le déséquilibre existant à cet égard par rapport à la situation à New York, Genève et Vienne. Le Groupe des 77 et la Chine, le Mouvement des pays non alignés, le Groupe des États d'Afrique, l'Union européenne et divers membres de la Cinquième Commission ont tous également insisté sur la nécessité de remédier à ce problème. Toutes ces prises de position ont débouché sur l'adoption de la résolution 54/248 B, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de créer un service d'interprétation permanent à Nairobi.

2. En collaboration avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Office des Nations Unies à Nairobi a organisé plusieurs conférences importantes au cours du premier semestre de 2000, administrant la preuve qu'il est capable d'accueillir un plus grand nombre de manifestations majeures. Il a bénéficié à ces occasions de l'appui des bureaux régionaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation de l'aviation civile internationale et du Centre international pour la recherche en agroforesterie, que l'orateur remercie de leur coopération.

3. Le Secrétaire général doit mener à bien rapidement les travaux d'extension et de modernisation nécessaires pour que l'Office puisse attirer davantage de conférences en offrant tous les services requis. L'orateur demande que tous les postes d'interprète soient pourvus en janvier 2001 au plus tard, comme prévu, et invite le PNUE, Habitat, les États Membres, les organes intergouvernementaux et les groupes régionaux à utiliser davantage les installations de conférence de Nairobi, en respectant la règle exigeant que les organes tiennent leurs sessions dans la ville où ils ont leur siège.

4. **Mme Sun Minqin** (Chine) s'associe à la déclaration faite par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Malgré les efforts réalisés par le Secrétariat pour améliorer la qualité de la

documentation, celle-ci laisse encore à désirer. Pour y remédier, il convient d'instituer un système de gestion rigoureux, assorti d'incitations et de sanctions qui encouragent les fonctionnaires à travailler de façon plus professionnelle. Il faut poursuivre les efforts pour améliorer les services de traduction et d'interprétation, qui sont parfois médiocres au point d'entraver les délibérations des délégations. Le recrutement d'interprètes et de traducteurs doit être assujéti à des normes sévères et les fonctionnaires doivent recevoir la formation voulue pour pouvoir fournir des services de qualité.

5. L'oratrice compte que les solutions proposées par le Secrétariat pour remédier au problème de la présentation tardive des documents seront mises en œuvre. Il importe notamment que le Secrétariat et les États Membres réduisent le plus possible le nombre de pages que comportent les rapports, en évitant les redites et en incluant uniquement les informations les plus récentes.

6. Il faut veiller à ce que toutes les langues officielles de l'Organisation soient traitées sur un pied d'égalité, notamment en ce qui concerne la mise à jour des sites Web de l'ONU. L'oratrice rappelle à ce propos que l'Assemblée a décidé, dans sa résolution 54/249, de transformer en postes permanents les postes occupés par le personnel temporaire chargé de tenir à jour les sites pilotes en arabe, en chinois et en russe.

7. L'Office des Nations Unies à Nairobi – le seul qui soit situé dans un pays en développement – doit être à égalité avec les autres. Ses installations doivent être plus largement utilisées. L'oratrice note avec satisfaction que la mise en place d'un service d'interprétation est en cours. Elle se félicite également que l'on ait entrepris de doter les services de conférence des technologies les plus récentes, tout en espérant que ces initiatives ne soulèveront pas de difficultés pour les pays en développement et ne compliqueront pas leur tâche.

8. **M. Zackheos** (Chypre) s'associe à la déclaration faite par la représentante de la France au nom de l'Union européenne. Une documentation concise et actuelle, des services d'interprétation fiables, une bonne coordination et une planification efficace sont quelques-uns des principaux facteurs dont dépend le succès des réunions. L'orateur ne peut donc qu'appuyer les efforts réalisés par le Secrétariat pour améliorer les services de conférence et fait siennes les recommandations figurant dans le rapport du Comité des conférences.

9. La délégation chypriote rend hommage au Département de l'information, qui cherche à utiliser au mieux les technologies nouvelles sans négliger, tant s'en faut, les moyens de communication classiques. Elle note avec satisfaction que le site Web de l'ONU ne cesse de prendre de l'ampleur, mais estime qu'il faudrait améliorer les fonctions de recherche et les possibilités de consultation en ligne des documents officiels.

10. L'orateur comprend les difficultés que soulève pour les petites délégations un programme de réunion très serré dans des secteurs connexes et espère que la situation s'améliorera en 2001. Il est favorable à l'adoption de nouvelles mesures de réduction de la longueur des documents, qui permettent de réaliser des économies et d'assurer une utilisation plus rationnelle du temps de réunion et une participation plus active des petites délégations.

11. Ayant présidé les travaux de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale pendant la cinquante-quatrième session, l'orateur sait que pour atteindre un taux d'utilisation de 80 p. cent, il est indispensable que les membres des délégations soient ponctuels et s'inscrivent à l'avance sur la liste des orateurs pour faciliter la planification. Il serait utile également qu'ils communiquent à l'avance la durée exacte de leurs interventions.

12. La délégation chypriote exhorte une fois de plus les organes compétents à prendre des dispositions pour empêcher que ne soient publiées en tant que documents officiels de l'Organisation les lettres de la « République turque de Chypre-Nord » autoproclamée que la délégation turque fait systématiquement distribuer sous cette forme. Cette pratique totalement inacceptable, qui a pour seule fin de faire reconnaître ce territoire comme un État, constitue un dangereux précédent et est contraire aux résolutions de l'ONU relatives à Chypre.

13. **M. Getachew** (Éthiopie) estime que l'une des mesures importantes adoptées en 1999 pour améliorer l'utilisation des installations de conférence est la création d'un service d'interprétation à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Il espère que ce service commencera à fonctionner avant la fin de l'exercice biennal en cours.

14. L'orateur prend note avec satisfaction du rapport sur l'utilisation des centres de conférence des Nations Unies à Bangkok et Addis-Abeba (A/55/140), dans lequel le Secrétaire général examine les moyens d'élargir leur champ d'activité, pour que ces centres ne

desservent plus uniquement les deux commissions régionales intéressées. Il constate cependant que sur les 260 réunions prévues dans le calendrier révisé proposé pour 2001 (A/55/32, annexe), quatre seulement se tiendront dans ces deux centres. Il est donc clair que des efforts doivent être faits pour promouvoir l'utilisation des centres régionaux au stade de l'établissement du calendrier des conférences et réunions. Reconnaisant néanmoins que des mesures ont été prises pour améliorer la dotation en personnel et la gestion des deux centres et pour financer des activités de promotion, l'orateur constate, au vu des statistiques les plus récentes, que ces initiatives ont déjà produit des fruits.

15. Le taux d'utilisation du centre de conférences d'Addis-Abeba a augmenté par rapport à l'année précédente, en dépit d'une dotation en effectifs insuffisante et du manque de crédits pour financer des activités de promotion. Tant que ces problèmes n'auront pas été réglés, il n'y aura pas de progrès majeurs, même si la nomination d'un nouveau directeur constitue un pas dans la bonne direction. Selon le paragraphe 32 du rapport, des divisions de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) organisent des réunions ailleurs qu'au centre – une pratique irrationnelle et inadmissible. Mais c'est dans l'absence de directives claires que réside le principal problème. Il est paradoxal qu'après avoir tellement investi dans la construction du centre, l'ONU n'ait pas encore pu définir clairement les modalités d'utilisation de ces installations pour ses propres réunions ou celles d'autres organisations. L'orateur estime que les directives de l'Assemblée générale demandant au Secrétaire général d'étudier de nouveaux moyens de dégager des recettes valent pour le centre de conférences d'Addis-Abeba, de même que la requête du Comité des conférences invitant le Secrétariat à présenter des propositions visant à accroître l'utilisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Il souscrit sans réserve à la conclusion formulée par le Secrétaire général au paragraphe 42 de son rapport. Il accueille avec satisfaction les initiatives prises par le nouveau directeur pour inciter d'autres entités à utiliser le centre, mais estime indispensable de commencer par doter celui-ci des ressources humaines et financières dont il a besoin.

16. L'orateur tient à signaler que, contrairement à ce qui est indiqué au paragraphe 30 du rapport du Secrétaire général, c'est non pas à la poursuite des hostilités dans la région mais à des décisions unilatérales de quelques pays que doit être imputée l'annulation d'un

certain nombre de manifestations initialement prévues au centre de conférences d'Addis-Abeba. Il regrette que l'information présentée ne soit pas plus complète et demande au Secrétariat de dresser un bilan objectif de la situation dans ses prochains rapports. Il estime néanmoins que le document à l'étude est généralement intéressant et souscrit aux conclusions qui y figurent. L'Éthiopie continuera d'appuyer l'action menée par la Division des services de conférence et des services généraux de la CEA pour accroître l'utilisation des installations du centre.

17. **Mlle Marston** (Jamaïque) se félicite des progrès enregistrés par rapport à l'année précédente. Des mesures importantes ont été prises pour améliorer l'efficacité générale de l'Organisation, grâce à une coopération plus étroite entre les États Membres et le Secrétariat, notamment. L'Assemblée générale a donné des directives précises, qui tiennent compte des contraintes budgétaires et logistiques imposées au Secrétariat. Celui-ci a montré qu'il pouvait travailler de manière novatrice, en regardant vers l'avenir. Il doit continuer dans cette voie, en cherchant à s'acquitter de son mandat avec les moyens réduits dont il dispose, dans le respect des règles en vigueur. Compte tenu de la tâche difficile qui incombe au Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, il convient de rendre hommage à cette unité qui assure efficacement le bon déroulement des réunions et la diffusion des informations.

18. L'oratrice demande que les groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres bénéficient de services d'interprétation complets pour leurs réunions et espère que des mesures seront prises pour pouvoir répondre à toutes les demandes. Elle prend note avec satisfaction des dispositions adoptées pour que l'Office des Nations Unies à Nairobi soit doté d'un service d'interprétation en janvier 2001 au plus tard. Une attitude plus active et moins pessimiste devrait permettre d'éliminer tous les obstacles qui limitent le nombre de réunions tenues à Nairobi. Constatant que la règle des six semaines pour la distribution des documents n'est toujours pas respectée, la délégation jamaïcaine dit appuyer pleinement les propositions avancées pour venir à bout de ce problème chronique.

19. **M. Lozinski** (Fédération de Russie) appuie généralement les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité des conférences (A/55/32). Optimiser les ressources affectées aux services de conférence est une tâche complexe qui exige la colla-

boration de tous les intéressés, sur une base convenue et équilibrée. Compte tenu de l'importance d'une bonne coordination entre les différents départements du Secrétariat, de même qu'entre le Secrétariat et les États Membres, l'orateur souscrit aux analyses du Comité des conférences relatives à cette question.

20. Notant avec satisfaction que le taux d'utilisation des services de conférence a augmenté dans les principaux lieux d'affectation en 1999, l'orateur estime que cette tendance se confirmera. Il se félicite que 84 p. cent des demandes de services d'interprétation présentées par des groupes régionaux ou d'autres groupes d'États Membres aient pu être satisfaites, mais souligne que les réunions d'organes créés en vertu de la Charte ou de décisions d'organes délibérants sont prioritaires.

21. Les retards dans la présentation des documents, qui sont imputables pour la plupart aux départements organiques du Secrétariat, restent un sujet de préoccupation. La Commission elle-même a dû à plusieurs reprises modifier son programme de travail pour cette raison. Il faut trouver des moyens efficaces de résoudre ce problème chronique. La délégation russe insiste sur la règle des six semaines, tout en sachant qu'il n'est pas toujours possible de la respecter. Les possibilités de rationalisation des activités ne sont pas infinies et les États Membres doivent accompagner les efforts déployés pour résoudre le problème en adoptant une attitude suffisamment souple. L'orateur souligne que les mesures visant à réduire le volume de la documentation et à rationaliser les services de conférence ne doivent pas avoir un caractère discriminatoire ni introduire des inégalités entre les langues officielles de l'Organisation.

22. La délégation russe note avec satisfaction que le Secrétariat a tenu compte des dispositions figurant au paragraphe 7 de la résolution 54/248 A en ce qui concerne le vendredi saint orthodoxe, comme il ressort du calendrier des conférences proposé. Il demande au Secrétariat de porter ces dispositions à la connaissance de tous les organes intéressés.

23. **M. Kendall** (Argentine), qui a pris note avec intérêt du rapport du Comité des conférences, souligne l'importance que revêtent les services de conférence pour le bon fonctionnement de l'Organisation. Sa délégation souscrit de manière générale aux conclusions du Comité. Elle se félicite que le taux d'utilisation de ces services ait progressé en 1999, de même que le volume des services fournis aux groupes régionaux et autres

groupes d'États Membres. Elle souscrit aux observations du Comité des conférences sur l'Office des Nations Unies à Nairobi et attend avec intérêt les rapports du Secrétaire général sur la mise en place du service d'interprétation. Elle considère qu'il faut prendre de nouvelles mesures pour améliorer la coordination des services de conférence.

24. En ce qui concerne la documentation, l'orateur souligne qu'elle doit être distribuée suffisamment à l'avance; à son avis, les propositions avancées par le Secrétariat dans le document A/AC.172/2000/6 pourraient servir de base à l'élaboration de directives en la matière. Estimant, comme le représentant des États-Unis, qu'il est important d'innover, il se dit convaincu que tous les États Membres bénéficieront de l'introduction des technologies nouvelles dans les services de conférence et recommande d'étudier toutes les possibilités qu'elles offrent.

25. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) attache un très grand prix au multilinguisme – l'une des caractéristiques les plus remarquables de l'Organisation. Tout en se félicitant de l'accroissement du volume des services d'interprétation fournis aux groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres, il note que le Secrétariat n'a pas tenu compte du paragraphe 11 de la résolution 54/248 B, qui stipule que toutes les ressources nécessaires à la prestation de ces services doivent être prévues au budget de l'exercice biennal 2000-2001, comme le rappelle le Comité des conférences au paragraphe 41 de son rapport. Le Secrétariat doit fournir les services requis dans la totalité des cas.

26. Pour ce qui est de la téléinterprétation, l'orateur rappelle ce qui a été dit à ce sujet lors de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale et de l'examen des difficultés qu'elle soulève, lesquelles ont été exposées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/55/430). Il réaffirme que l'Assemblée doit garder la question à l'étude, conformément à sa résolution 54/248 D, et que loin de devenir une modalité normale, le recours à la téléinterprétation doit être limité à quelques cas particuliers – des conférences mondiales par exemple.

27. S'agissant des technologies de l'information, l'orateur se félicite que le Comité des conférences ait recommandé d'enrichir les sites Web de l'ONU dans toutes les langues officielles et d'inscrire au budget les ressources nécessaires. Il rappelle que l'Assemblée

générale a demandé, par sa résolution 54/249, que les trois postes vacants prévus pour la mise à jour des sites en arabe, en chinois et en russe soient pourvus.

28. La mise en place d'un service d'interprétation permanent à l'Office des Nations Unies à Nairobi, demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/248 B, doit faire l'objet d'un suivi, d'autant plus que l'Office est situé dans un pays en développement. L'orateur prend note avec satisfaction des observations relatives à l'amélioration de l'utilisation des installations figurant aux paragraphes 17, 19, 23 et 24 du rapport du Secrétaire général (A/55/259). En revanche, c'est à tort que dans sa réponse au Comité consultatif le Secrétariat mentionne la télé-interprétation parmi les possibilités d'utilisation de l'équipe d'interprètes, puisque l'Assemblée a stipulé dans sa résolution 54/248 D que le Secrétaire général devait garder à l'étude l'introduction de toute technique nouvelle, en particulier la téléinterprétation. Il faudrait obtenir l'accord de l'Assemblée avant de mettre en œuvre cette proposition.

29. L'orateur note avec intérêt qu'au paragraphe 4 de son rapport (A/55/430), le Comité consultatif rappelle que la réduction des ressources prévues au titre du personnel temporaire doit être analysée à la lumière des problèmes chroniques observés en ce qui concerne le niveau et la qualité des services de traduction et d'interprétation et les délais de présentation des documents officiels.

30. L'orateur prend note avec satisfaction des informations communiquées par le Secrétaire général au sujet de l'application du paragraphe 7 de la résolution 54/248 A concernant le vendredi saint orthodoxe.

31. Lors de la cinquante-quatrième session, la délégation syrienne avait suggéré d'inclure dans le recueil des résolutions de l'Assemblée générale des informations sur leur adoption, telles que les relevés de vote et la liste des auteurs, dans les six langues officielles. Sa proposition a été approuvée et reprise au paragraphe 3 de la résolution 54/248 C. Elle espère que le Secrétariat pourra confirmer qu'il en sera tenu compte dans les prochains recueils des résolutions de l'Assemblée.

32. L'orateur voudrait également que le Secrétariat explique pourquoi, dans l'invitation adressée aux délégations participant à la dixième session du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la

criminalité transnationale organisée, tenue à Vienne du 17 au 28 juillet 2000, il a annoncé que la documentation était disponible sur Internet, sans mentionner les moyens de distribution traditionnels.

33. Il importe que soit appliqué le paragraphe 10 de la résolution 54/248 D, dans lequel l'Assemblée générale, notant avec préoccupation que la traduction arabe de certains documents était trop littérale, a demandé au Secrétaire général de prendre les mesures correctives nécessaires.

34. Il rappelle une fois de plus que le Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité doit être traduit simultanément dans toutes les langues officielles et demande au Secrétariat d'indiquer où en est la production de cet ouvrage de référence extrêmement utile.

35. **Mme Buergo Rodríguez** (Cuba) dit que sa délégation attache une grande importance aux services de conférence. En ce qui concerne l'utilisation des installations de l'Office des Nations Unies à Nairobi, elle note avec satisfaction que le service d'interprétation créé en vertu de la résolution 54/248 B commencera à fonctionner en janvier 2001 et attend avec intérêt le résultat des négociations engagées pour le recrutement de son personnel.

36. La présentation tardive des documents reste un sujet de préoccupation. L'oratrice reconnaît qu'à la suite des efforts consentis, davantage de documents paraissent à temps, mais des retards subsistent, qui ont des répercussions sur les travaux de la Commission et sont une source de difficultés pour les délégations.

37. Se référant au rapport du Secrétaire général sur la téléinterprétation (A/55/134), l'oratrice rappelle les résolutions de l'Assemblée générale sur la question et souligne que sa délégation veillera à ce que cette formule ne remplace pas les services d'interprétation classiques tant que l'Assemblée n'aura pas pris de décision dans ce sens, à ce que la qualité des services n'en souffre pas et à ce que son utilisation n'entraîne pas de nouvelles réductions des effectifs des services linguistiques susceptibles d'introduire des inégalités de traitement entre les langues officielles. La participation des interprètes à l'expérience prévue aura une importance vitale.

38. Dans sa résolution 54/248 B, l'Assemblée générale a décidé qu'il fallait prévoir dans le budget de l'exercice 2000-2001 toutes les ressources nécessaires à la prestation de services d'interprétation pour les

réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres. Or, le Comité consultatif signale dans son rapport que le Secrétariat n'a pas affecté de crédits spécifiques à cette activité. La délégation cubaine souhaite obtenir des précisions à ce sujet.

39. Selon les informations que les représentants du Secrétaire général ont communiquées au Comité consultatif, les crédits demandés pour le recrutement de personnel temporaire ont été réduits en fonction des utilisations de l'exercice 1998-1999, ce qui a soulevé des problèmes. Espérant que les décisions adoptées pourront être révisées par l'Assemblée générale ou la Commission elle-même, la délégation cubaine suggère de garder la question à l'étude.

40. **M. Peixoto** (Brésil) dit que sa délégation a examiné attentivement les informations présentées par le Secrétaire général et le Comité des conférences sur l'utilisation des installations de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Étant donné que l'Office est le seul centre important établi par l'Organisation dans un pays en développement, il faut en assurer la promotion, en mettant en œuvre une politique d'incitation qui ne soit pas uniquement fondée sur le rapport coût-efficacité. Il est intéressant à cet égard que des organismes n'appartenant pas au système des Nations Unies aient manifesté un intérêt pour le centre et que celui-ci ait accueilli au cours de l'année écoulée des réunions qui, antérieurement, ne se tenaient pas à Nairobi.

41. Compte tenu de la réduction des coûts que l'on peut attendre de l'interprétation à distance, il est regrettable que l'expérience qui devait être menée entre Genève et Nairobi pendant le premier semestre de 2000 n'ait pu avoir lieu. Sans remettre en question la décision qui a été prise sur la base de considérations financières, la délégation brésilienne considère, comme le Comité des conférences, que la formule pourrait être très avantageuse et souhaite, comme lui, que le Secrétariat donne des éclaircissements sur les problèmes techniques rencontrés.

42. Le Brésil prend note avec satisfaction des mesures envisagées pour assurer une plus large utilisation du centre de conférences de Bangkok (élaboration d'un plan de commercialisation, recensement des périodes pendant lesquelles le Centre pourrait être mis à la disposition de certaines organisations et activités de promotion auprès des institutions spécialisées des Nations Unies présentes

dans la région). Étant donné les obstacles rencontrés au centre de conférences d'Addis-Abeba, les stratégies proposées par le Secrétaire général dans son rapport sont de la plus grande utilité. Il faudrait aussi s'inspirer de l'expérience acquise dans d'autres centres, notamment à Bangkok.

43. **M. Yussuf** (République-Unie de Tanzanie) s'associe à la déclaration du représentant du Kenya.

44. **M. Jin Yongjian** (Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence) remercie les délégations de la compréhension dont elles font preuve et de l'appui qu'elles apportent au Département dont les activités, bien que discrètes, sont indispensables. Des mesures seront prises pour répondre aux préoccupations des délégations sur des points tels que le respect des délais de présentation des documents, la qualité de l'interprétation et de la traduction, le recrutement de personnel pour le service d'interprétation de l'Office des Nations Unies à Nairobi et la promotion des installations de conférence dont l'ONU dispose dans différentes villes. Le Département a entrepris d'élaborer une stratégie globale d'utilisation des innovations techniques dans les services de conférence du Secrétariat et de définir des critères pour la prestation de services aux réunions tenues hors Siège.

45. S'agissant des problèmes qui ne sont pas exclusivement de son ressort, le Département cherchera des solutions en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi (mise en place du service d'interprétation dans les délais fixés), le Bureau de la gestion des ressources humaines (gestion rationnelle des affectations du personnel linguistique) et le Département de l'information (développement des sites Web de l'ONU).

46. En réponse au représentant de la Syrie, le Secrétaire général adjoint dit que les résolutions de l'Assemblée générale seront publiées sous forme de recueil conformément aux dispositions de la résolution 54/248 C et que les documents continueront d'être distribués selon les moyens traditionnels, bien que les délégations soient encouragées à user plus largement des possibilités offertes par l'Internet. Il rappelle à ce propos que les délégations ont reçu un questionnaire les invitant à préciser le nombre d'exemplaires imprimés dont elles ont besoin pour les différents documents.

La séance est levée à 16 h 25.